

Mobilisation : solidarite avec tous les inculpes !

« En tout, nous avons déposé plus de 80 plaintes pour des faits similaires, partout en France », affirmait récemment le président du BNCVA (Bureau National de Vigilance Contre l'Antisémitisme) à la presse (1). Ces plaintes sont en résonance parfaite avec les propos mensongers sur le BDS du premier ministre Fillon, du ministre de l'intérieur Hortefaux et les directives de la ministre de la justice Alliot-Marie. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre la campagne BDS des officines pro-israéliennes en collusion avec le gouvernement Sarkozy dont les mesures racistes à l'égard des Roms ont indigné l'Europe.

Le comble est que ces plaintes, qui s'appuient sur une loi du 29 juillet 1881 fondent leur attaque des militants BDS sur « (...) la discrimination à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Nous posons la question :

Qui, **en toute impunité**, pratique violence et discrimination quotidiennes dans les Territoires occupés Palestiniens ?

Qui, **en toute impunité**, met en place une législation d'Apartheid contre ses propres concitoyens palestiniens ?

Qui commet, **en toute impunité**, des crimes de guerre, massacre et persécute des populations civiles en Cisjordanie et à Gaza ?

Qui, **en toute impunité**, viole le droit international avec la colonisation et l'exploitation des Territoires Occupés ?

Qui, en toute impunité, maintient depuis 5 ans un blocus meurtrier de la bande de Gaza ?

**C'est Israël qui viole le droit international :
occupation, colonisation, apartheid, crimes de guerres
les droits des prisonniers, les droit des réfugiés...
C'est Israël qu'il faut inculper !**

La campagne BDS a pour objectif de contraindre Israël à respecter le droit. Pourquoi la justice française condamnerait-elle des citoyens qui agissent pacifiquement pour que le droit soit respecté et appliqué?

Les citoyens français qui appellent au boycott, au désinvestissement et à des sanctions contre Israël sont animés par l'urgence de refuser le viol systématique de la loi par Israël et l'impunité qui lui est garantie par le gouvernement français.

Une urgence vitale pour les populations palestiniennes et israéliennes

La Campagne BDS France appelle à une mobilisation générale pour soutenir sans exclusive toutes les personnes poursuivies en raison d'actions de boycott et exiger l'inculpation d'Israël.

La Campagne BDS France appelle à créer partout des comités de soutien aux inculpés et à exiger l'inculpation d'Israël.

La Campagne BDS France met son groupe juridique au service des mis en examen et des militants BDS.

D'ores et déjà il s'agit de faire en sorte que la campagne de soutien aux BDS et d'inculpation d'Israël s'organise et que les procès soient occasions de mobilisations significatives !

- 24 septembre Bordeaux Sakina
- 14 Octobre Pontoise Alima et Omar
- 29 novembre Mulhouse Farida, Henri, Mohamed, Aline,

Jacques

- 24 janvier Perpignan Yamina, Jeanne et Bernard

[Tous les articles sur ces attaques en justice et les outils pour se mobiliser](#)

(1)

Source :

<http://www.lepays.fr/fr/article/3746719/Soutien-d-eurodeputes-a-des-militants-francais-poursuivis-pour-avoir-appelle-au-boycott-d-Israel.html>

Les sous-marins d'Israël interdits d'essais dans les eaux de la Norvège

Début 2011, la marine israélienne devrait recevoir un sous-marin Dolphin amélioré, construit par Howaldtswerke-Deutsche Werft (HDW), une entreprise de construction navale allemande basée à Kiel. Il est prévu qu'elle ne reçoive un autre en 2012. HDW loue une base sous-marine norvégienne pour tester ses nouveaux sous-marins. Le premier sous-marin Dolphin a commencé les essais dans l'eau, supervisés par une équipe israélienne en Allemagne.

Suite à la décision d'Oslo, le constructeur allemand devra effectuer des essais en eau profonde dans un autre site.

un sous-marin Dolphin de la marine israélienne

L'Escadron 7 de la marine israélienne a utilisé trois sous-marins Dolphin pendant la dernière décennie. Les deux nouveaux sous-marins coûtent environ 1,3 milliards d'euros, selon les médias allemands, et l'Allemagne en finance un tiers. La marine est en pleine expansion de ses capacités sous-marines et double le nombre d'équipages opérationnels, leur permettant

d'entreprendre des missions à longue distance, loin de leur port d'attache. Israël et l'Allemagne ont récemment discuté la construction d'un troisième sous-marin, selon le Defense News. Les nouveaux sous-marins ont un système de propulsion de pointe qui leur permet de rester en plongée jusqu'à trois semaines. En plus de leurs missions de combat et de renseignement, les sous-marins Dolphin sont équipés de missiles de croisière à nucléaires-tête, selon les rapports des médias étrangers.

Il y a quatre mois, un sous-marin Dolphin est passé vers le sud par le canal de Suez dans ce qui était considéré comme un mouvement israélien pour positionner un sous-marin dans les eaux du Golfe Persique.

Les chantiers navals HDW, parmi les plus grands dans le monde, loue au gouvernement norvégien la base sous-marine Marvika, sur la rive sud de la Norvège, comme base pour les essais sous-marins. Au cours de la Seconde Guerre mondiale ce port avait servi de base pour les sous-marins de la flotte allemande.

Le port sert de point de départ aux tests en eau profonde (700 mètres) et les trois premiers sous-marins Dolphin d'Israël ont été testés ici. De telles expériences sont nécessaires pour localiser les faiblesses structurelles dans le système des sous-marins et font partie du processus d'essai de tous les nouveaux sous-marins.

Le ministère norvégien des Affaires étrangères a informé il y a quelques semaines HDW qu'il ne lui permettait plus d'utiliser son territoire pour les essais de marine sur les sous-marins destinés à la marine israélienne.

Ce n'est pas le premier geste de boycott de la Norvège envers l'appareil sécuritaire d'Israël. Il y a un an, la caisse de retraite de l'État norvégien a annoncé qu'il abandonnait Elbit Systems en raison de l'implication du fabricant dans la construction de la barrière de séparation en Cisjordanie. Le trésor norvégien avait déclaré que la clôture portait atteinte aux droits de l'homme des Palestiniens.

Le ministère israélien des Affaires étrangères a refusé de commenter. Le ministère norvégien des Affaires étrangères a fait observer qu'il ne répondait pas à des décisions spécifiques concernant l'exportation de matériel et de services militaires.

Interrogé sur ces évolutions à la télévision norvégienne la semaine dernière, le ministre norvégien des Affaires étrangères, Jonas Gahr Store, a déclaré : «Nous avons des restrictions extrêmement rigoureuse sur l'exportation des biens et services de sécurité ... nous n'exportons pas de matériel ou de service vers les pays en guerre ou dans lesquels il y a un risque de guerre. » Il n'a pas directement nommé Israël.

Le groupe allemand Thyssenkrupp, qui possède les chantiers navals qui fabriquent les sous-marins Dolphin, a refusé de commenter.

Pfeffer Anshel, Haaretz

Source :
<http://www.association-belgo-palestinienne.be/infos/les-sous-marins-disrael-interdits-dessais-dans-les-eaux-de-la-norvege/>
Traduction : Julien Masri

Demande de comparution solidaire

Paris, le 29 septembre 2010

A Monsieur le Président du Tribunal correctionnel de Pontoise
Cité judiciaire de Pontoise

Lettre recommandée avec A.R.

OBJET : Demande de comparution

Monsieur le Président du Tribunal correctionnel de Pontoise,

Le 14 octobre prochain comparaitront devant vous Madame Alima Boumedienne-Thiéry et Monsieur Omar Slaouti, accusés par le Bureau National de Vigilance contre l'Antisémitisme (BNVCA) d'avoir participé le 9 mai 2009 au magasin Carrefour de Montigny-les-Cormeilles à une action pacifique de sensibilisation au boycott des produits d'Israël jusqu'à ce que cet Etat se conforme au droit international. Le motif de cette accusation est d'avoir « *provoqué à la discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de son origine ou de son appartenance ou non appartenance à une nation* » et constitué « *une entrave à l'exercice normal d'une activité économique* »

En tant que citoyen attaché à la justice et aux droits des peuples, et notamment en tant que citoyen juif, je vous demande à comparaitre aux côtés des deux accusés.

Cela fait plus de 60 ans que l'Etat d'Israël en toute impunité dépossède, persécute et discrimine continuellement le peuple palestinien, ce qui constitue aussi un grave danger pour la paix dans le monde.

Ainsi que je l'ai exprimé le 23 février dernier dans ma lettre adressée à Monsieur François Fillon, Premier Ministre, et à Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre de la Justice, lettre parue dans l'hebdomadaire « Politis » du 4 mars 2010 et dont vous trouverez copie ci-jointe, ma conscience juive m'a porté à rallier le mouvement de « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » (BDS) contre Israël, qui se développe à l'image du mouvement qui avait contribué à mettre fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Cette campagne répond à l'appel de la société civile

palestinienne, engagée elle-même dans cette résistance non-violente.

S'il est aujourd'hui un Etat qui dégrade fortement l'image des Juifs dans le monde, c'est bien l'Etat d'Israël, qui s'arroge le droit de bafouer constamment le droit international et les droits humains, et qui brandit l'odieux chantage à l'antisémitisme pour essayer de faire taire celles et ceux qui se mobilisent pour la survie du peuple palestinien.

Et s'il est un mouvement soucieux de réduire à néant les fondements des réactions antisémites contre Israël, c'est bien le mouvement BDS, qui exige que l'Etat d'Israël ne bénéficie plus d'une constante impunité, mais soit traité comme tout autre Etat. D'ailleurs de nombreux Juifs ont rejoint le mouvement BDS, continuant ainsi la mémoire des résistances aux fascismes et aux discriminations qui ont traversé l'histoire juive.

C'est pourquoi je vous demande d'accepter ma comparution volontaire aux côtés d'Alima Boumedienne-Thiéry et d'Omar Slaouti.

Je n'avais pas pu être avec eux le 9 mai 2009 à Montigny-les-Cormeilles mais je continue, soyez-en persuadé, à m'engager dans des actions BDS jusqu'à ce que les droits du peuple palestinien soient enfin reconnus et mis en œuvre.

Je resterai ainsi fidèle à ma déclaration solennelle lors de ma Bar Mitzva dans la synagogue de Bar le Duc en 1959 : je m'engage à continuer à être un membre utile de la société et un bon citoyen de mon pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Jean-Guy Greilsamer

Télécharger la lettre [Demande_de_comparution_JGG.doc](#)

Lettre à l'attention des présidents de tribunaux

A Monsieur le président du tribunal de...

..., le 30 septembre 2010

Monsieur le Président,

En décidant d'engager des poursuites contre les militants de la cause palestinienne, le ministère de la Justice a fait le choix de placer les débats sous l'angle du droit. Or, le droit est la base de notre démarche.

Ce qui guide l'action des Palestiniens, c'est la défense de leurs droits. Car toute la question est la violation des droits de ce peuple, depuis 1949. La reconnaissance d'Israël par l'ONU était liée au respect de la frontière de 1949, au droit au retour des réfugiés et à l'autodétermination du peuple palestinien, sous la forme d'un Etat. Soixante ans plus tard, la frontière est ignorée par la colonisation, le droit au retour est nié et la Palestine n'est pas un Etat. Israël viole toutes les résolutions de l'ONU, bafoue la IV^o Convention de Genève et méprise les attendus de la Cour Internationale de Justice.

La cause est juste, et nos méthodes aussi.

Comme M. / Mme... qui vont être cités à comparaître le ... devant votre tribunal, je soutiens les appels au boycott, tels qu'ils ont été lancés par les Palestiniens, depuis les territoires occupés. C'est un devoir de solidarité, mais c'est aussi une exigence de la justice. Et par ce soutien, je n'affronte pas le droit. Non, je demande au contraire son

application.

Selon le droit international, Israël est puissance occupante des territoires de la Palestine. L'occupant ne peut ni s'approprier les terres, ni procéder à des transferts de populations. Or, c'est ce que fait Israël tous les jours par la colonisation : l'exploitation économique par Israël de ces terres qui ne lui appartiennent pas est un crime. Aussi, accepter que le marché européen puisse être un débouché pour ces exportations, c'est encourager le crime. La CJUE a dit le droit dans l'affaire Brita. Il faut maintenant faire respecter cette jurisprudence.

Mon soutien à cette campagne est entier, et les faits qui ressortent du dossier font apparaître trois infractions :

- Infractions douanières, car ces exportations ne relèvent pas de l'accord européen (Code des douanes, art. 414 et 426, 3°)*
- Tromperie sur la qualité, à savoir l'origine des produits (Code de la consommation, art. L 213-1)*
- Complicité de crime de guerre par les personnes morales (Code pénal, Art. 213-4-1 alinéa 2, 461-26 et art. 462-5).*

Aussi, par le présent, je demande également à ce que des enquêtes soient conduites.

Les Palestiniens comptent sur la justice pour mettre fin à la violence qu'ils subissent depuis des décennies. Un jugement qui innocenterait les citoyens boycotteurs et qui condamnerait les auteurs, même indirects, de la colonisation, serait un grand message d'espoir pour ceux qui, là-bas, gardent confiance en la justice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations respectueuses.

M. / Mme / Mlle

[Télécharger le modèle de lettre](#)

Non à la criminalisation du boycott d'Israël : Appel pour la liberté d'expression

Par des opérations non-violentes et symboliques, des élu-e-s et militant-e-s, dont une parlementaire, ont souhaité attirer l'attention de l'opinion publique sur le refus de l'Etat d'Israël de se conformer aux principes inscrits dans les traités européens et dans les accords d'associations qu'ils ont signé, à savoir le respect des Droits Humains et celui de la traçabilité des produits à l'exportation.

Par la même occasion, ils dénoncent l'impunité dont bénéficient les autorités israéliennes, impunité qui cautionne ces violations répétées du droit international et l'injustice que subit au quotidien le peuple palestinien du fait de l'occupation coloniale.

Pour avoir osé user de leur liberté d'expression dans le respect des principes républicains, ces élu-e-s et militant-e-s sont aujourd'hui poursuivi-e-s devant la justice pour provocation à la discrimination raciale, voire pour antisémitisme. Il s'agit d'un chantage fondé sur un amalgame inacceptable !

La critique de la politique du gouvernement israélien relève du débat d'idées et s'exerce dans le respect des grands principes fondamentaux de notre droit, dont celui de la liberté d'expression. En aucun cas, les actions menées par ces élu-e-s et militant-e-s ne peuvent être considérées comme des

actes, paroles ou propos « discriminatoires à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, à raison de son origine ou de son appartenance ou non appartenance à une nation ».

Nous dénonçons cet amalgame qui voudrait nous faire taire devant cette injustice qui heurte nos valeurs universelles.

Premiers signataires :

- Stéphane Hessel, Ambassadeur honoraire
- Catherine Tasca, Vice-Présidente du Sénat (PS)
- Eva Joly, députée européenne Présidente de la Commission du Développement (Europe Ecologie)
- Monique Cerisier ben Guiga, sénatrice (PS)
- Adrien Gouteyron, sénateur (UMP)
- Yael Lerer, éditrice et membre du groupe de citoyens israéliens « Boycott de l'intérieur »
- Nourredine Abdi, socio-économiste, chercheur CNRS
- Gilbert Achcar, politologue, Universités de Londres et de Paris-8
- Patricia Adam, députée (PS)
- Françoise Alamartine
- Lysiane Alezard, conseillère municipale d'Issy les Moulineaux
- Laurent Alcini, conseiller municipal de Taverny (PCF) et syndicaliste
- Omar Alsoumi, président de Génération Palestine
- Jean Claude Amara, président de Droits Devant
- Sylvette Amestoy, Adjointe à la mairie de Courdimanche
- Eliane Assassi, sénatrice de la Seine Saint-Denis
- Jean-Baptiste Ayrault, président du DAL
- Francine Bavay, conseillère régionale Europe Ecologie
- Nejiba Bakhtri, responsable du Parti « TUNISIE VERTE »
- Olivier Besancenot, porte parole du NPA
- Jean-Paul Besset, député européen (Europe Ecologie)
- Malika Benarab-Attou, députée européenne (Europe

Ecologie)

- Tarek Ben Hiba, président de la FTCR
- Amar Benoun, Président du CIVIC
- John Berger, écrivain
- Michel Billout, sénateur de Seine et Marne
- Marie Blandin, sénatrice (Les Verts)
- Jean Paul Boré, conseiller Régional
- Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice de Paris
- Liliane Boudia, conseillère municipale – Adjointe au Maire d'Aubagne
- Michel Bourguain, maire de l'Ile st Denis
- José Bové, député européen (Europe Ecologie)
- Patrick Braouezec, député (communistes unitaires et citoyens)
- Henri Braun, avocat au barreau de Paris
- Robert Bret, sénateur
- Jean Brafman, ancien conseiller régional et membre de la FASE
- Ian Brossat, président du groupe communiste au Conseil de Paris
- Maurice Buttin, avocat honoraire (Président du CVPR P0)
- Nahla Chahal, coordinatrice nationale de la Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP)
- Abdelaziz Chaambi, Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie
- Mohieddine Cherbib, président de la Fédération des Tunisiens citoyens des deux rives (FTCR)
- Viviane Cohen, UJFP-Maroc,
- Eric Coquerel, Secrétaire national du Parti de Gauche, Conseiller régional d'Ile de France
- Monique Crinon, sociologue, philosophe
- Patrice Crunil, Conseiller municipal Lutte Ouvrière d'Argenteuil
- Violette Daguerre, présidente ACHR
- Véronique De Keyser, députée européenne (Vice présidente du Parlement européen)

- Guy Delcourt, Député-Maire de Lens (PS)
- Karima Delli, députée européenne (Europe Ecologie)
- Christine Delphy, auteur, chercheuse au CNRS
- Jean Desessard, sénateur de Paris (Les Verts)
- Sylvain Desmets, conseiller régional (Europe Ecologie)
- Bernard Dreano, président CEDETIM
- Isabelle Durant, députée européenne, Vice-Présidente du Parlement européen
- Françoise Duthu, ancienne députée européenne
- Ali El Baz, coordinateur de l'ATMF
- Driis El Kherchi, président national de l'ATMF
- Mireille Fanon-Mendès France
- Jacques Fath, Membre du Comité exécutif national du PCF, Responsable des relations internationales
- Sonia Fayman, sociologue
- Hélène Flautre, députée européenne (Europe Ecologie)
- Jacques Gaillot
- Bernard Garzon, Maître de conférences honoraire
- Ali Gedikoglu, Président de Cojep International
- Jérôme Gleizes, Responsable de la commission transnationale des Verts français
- Nathalie Goulet, sénatrice (UC)
- Maxime Gremetz, député de la Somme (PCF)
- Abdelhamid Haimeur, journaliste politique
- Djilali Harfouche, journaliste
- Bertrand Heilbronn, Président d'Evry Palestine
- Catherine Grèze, députée européenne (Europe Ecologie)
- Yannick Jadot, députée européenne (Europe Ecologie)
- Serge Janquin, député du Pas de Calais (PS)
- Kamel Jendoubi président du Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme
- Alain Joxe sociologue, directeur d'études à l'EHESS, président du CIRPES
- Nicole Kiil-Nielsen, députée européenne (Europe Ecologie)
- Alain Krivine
- Barbara La Barbera, conseillère municipale Aubagne

- Mehdi Lallaoui, réalisateur
- Carlos Latuff, dessinateur BD
- Pierre Laurent, Secrétaire national du PCF, Conseiller régional de l' Ile de France
- Olivier Lecour-Grandmaison, universitaire
- Patrick Le Hyaric, député européen (Front de Gauche)
- Gilles Lemaire, ATTAC
- Dominique Lesparre, Vice Président du Conseil Général du Val d'Oise, Maire de Bezons
- Michèle Loup, syndicaliste, ex conseillère régionale (Les Verts)
- Zohra Mahi, avocate
- Noël Mamère, député (Les Verts)
- Dominique Mariette, Conseiller municipal Lutte Ouvrière d'Argenteuil
- Caroline Mécary, avocate, conseillère régionale (Europe Ecologie)
- Akli Mellouli (PS)
- Jean-Pierre Michel, sénateur (PS)
- Mostafa Motia, Ingénieur
- Jacques Muller, sénateur (Les Verts)
- Christophe Oberlin, professeur en médecine, chirurgien
- Roger Ouvrard, ancien maire d'Argenteuil, ex-conseiller général Val d'Oise
- Jean-Jacques Paris, secrétaire général de l'Association nationale des élus communistes et républicains
- Roger Parmentier, Pasteur Eglise réformée de France
- Jean Christophe Poulet, maire de Bessancourt
- Annie Poursinoff, députée (Europe Ecologie)
- Marc Prunier, conseiller municipal (NPA)
- Michèle Rivasi, députée européenne (Europe Ecologie)
- Ali Romdhane, Porte parole d'Etre de Gauche 95
- André Rozevègue, Co-président de l'UJFP
- Jean-Michel Ruiz, Secrétaire départemental du PCF Val d'Oise
- Catherine Samary, Maître de conférence (Université Paris Dauphine)

- Aharon Shabtai, poète et universitaire israélien
- Yoav Shemer, représentant de l'organisation israélienne « Le courage de refuser »
- Michèle Sibony, Co-présidente de l'UJFP, enseignante
- Boualem Snaoui, Président du REseau SOLidaire et CItoyen – RESOCI –
- Djamila Sonzogni, porte parole Europe Ecologie – Les Verts, conseillère régionale
- Odile Tobner, Présidente de Survie
- Michel Vampouille, Ancien Vice-président du Conseil Régional Ile-de-France
- Patrick Vassallo, conseiller municipal délégué de Saint-Denis
- Marie-Christine Vergiat, députée européenne (Front de gauche)
- Dominique Voynet, sénatrice (Les Verts)
- Jean Pierre Zolotareff, psychothérapeute, directeur général réseau de Lutte contre l'exclusion IDF, Président du Collectif Citoyen 95

Ian Brossat, président du groupe communiste au Conseil de Paris
--

Omar Alsoumi, président de Génération Palestine

Le boycott d'Israël par l'Afrique du Sud

L'une des avancées significatives fut la résolution prise par 150 universitaires irlandais de ne pas accepter de postes universitaires ou de nominations en Afrique du Sud. En 1971, le Conseil du Trinity College de Dublin prit la décision de ne

pas acquérir de participation dans toute entreprise de la République qui aurait des échanges commerciaux même par l'intermédiaire d'une filiale. Le Conseil décida par la suite que l'université ne conserverait aucun lien officiel ou institutionnel avec toute institution universitaire ou gouvernementale en Afrique du Sud.

Près de quatre décennies plus tard, la campagne de boycott, de désinvestissements et de sanctions gagne du terrain une fois encore en Afrique du Sud, et cette fois, contre l'apartheid israélien.

Déjà ce mois-ci, plus de 100 universitaires dans toute l'Afrique du Sud, de plus de 13 universités, ont apporté leur soutien à l'initiative de l'université de Johannesburg pour qu'il soit mit fin à la collaboration avec l'occupation israélienne. La campagne a encore progressé depuis et elle inclut aujourd'hui 200 sympathisants. La pétition universitaire sur l'ensemble du territoire, appelant à résilier tout accord entre l'université de Johannesburg et l'université israélienne Ben-Gourion au Néguev, a suscité un intérêt considérable. Avec la récente approbation de certaines voix éminentes d'Afrique du Sud, telles que Kader Asmal, Breyten Breytenbach, John Dugard, Antjie Krog, Mahmood Mamdani, Barney Pitso Moseneke et Desmond Tutu, la déclaration confirme toute la force qu'a prise l'appel au boycott en Afrique du Sud :

« Nous, universitaires, reconnaissons que tous nos travaux universitaires s'inscrivent dans des contextes sociaux larges – particulièrement dans des institutions qui sont engagées dans la transformation sociale. Les institutions sud-africaines ont l'obligation de revoir les relations qu'elles ont forgées durant l'ère de l'apartheid avec d'autres institutions qui ont fermé les yeux sur l'oppression raciale, au prétexte d'un travail « purement universitaire ou scientifique » ».

Les universités israéliennes ne sont pas visées par le boycott à cause de leur identité ethnique ou religieuse, mais de leur complicité avec le système israélien d'apartheid. Comme les universitaires qui soutiennent l'appel l'expriment avec clarté dans leur déclaration, l'université Ben-Gourion entretient des liens matériels avec l'occupation militaire. Les attaques d'Israël contre Gaza en 2009, qui coûtèrent la vie à plus de 400 enfants, ont suscité une large condamnation internationale. La violation par Israël du droit international fut confirmée plus tard par le juge sud-africain, Richard Goldstone, dans son rapport aux Nations-Unies. L'université Ben-Gourion a directement et indirectement soutenu ces attaques en offrant des bourses et des cours en supplément aux étudiants qui avaient été enrôlés dans les unités combattantes actives et en fournissant des garanties spéciales aux étudiants partis dans le cadre de la réserve pour chaque jour de service.

La position de principe des universitaires en Afrique du Sud par laquelle ils prennent leur distance avec les institutions qui soutiennent l'occupation est à l'image des avancées déjà enregistrées en faisant valoir que le régime israélien est coupable d'un projet colonial illégal et immoral. Le Conseil de Recherches en sciences humaines d'Afrique du Sud, dans une réponse lors d'une enquête demandée par le gouvernement sud-africain en 2009, publia un rapport qui confirme que le racisme structurel et l'oppression imposés quotidiennement par Israël sont constitutifs d'un régime d'apartheid et de colonialisme, semblable à celui qui modela nos vies en Afrique du Sud.

Plus récemment, la réaction internationale à l'attaque honteuse contre la Flottille (le 31 mai dernier) qui transportait des fournitures médicales et d'autres produits de base pour la population ghettoïsée de Gaza fut un signe de l'érosion de la légitimité d'Israël aux yeux de la communauté internationale. En Afrique du Sud, le rappel de notre

ambassadeur en Israël et la délivrance à l'ambassadeur d'Israël à Pretoria de l'une des formes les plus dures de condamnation diplomatique, de démarche, fut une déclaration forte où le gouvernement sud-africain reconnaissait que les actes d'Israël méritaient notre plus grand mépris.

La campagne de boycott, désinvestissements et sanctions contre Israël est maintenant lancée en Afrique du Sud. Les syndicats d'Afrique du Sud ont publiquement apporté leur soutien ; tout particulièrement par l'action de l'an dernier du syndicat sud-africain des travailleurs des Transports et activités connexes où ils refusèrent de décharger tout produit israélien sur le port de Durban – un engagement qui fut renouvelé en juillet de cette année.

Le boycott par les consommateurs gagne également du terrain, notamment avec le lancement récemment d'une campagne publique qui amène les militants sud-africains à boycotter la firme Ahava, les Cosmétiques de la mer Morte, et à rejoindre le mouvement international de boycott des produits israéliens.

La campagne de boycott et de sanctions contre l'apartheid d'Afrique du Sud a, en fin de compte, aidé à libérer tant les Blancs que les Noirs sud-africains. Les Palestiniens et les Israéliens profiteront de la même manière de cette campagne internationale non violente – une campagne que tous les Sud-Africains peuvent faire avancer.

La pétition demandant à mettre fin aux relations entre l'université de Johannesburg et l'université Ben-Gourion du Néguev est disponible sur : <http://www.ujpetition.com>

29 septembre 2010 – The Guardian – traduction : JPP

Vote du 30 septembre 2010 :

Johannesburg (AP) : Le corps enseignant de l'université de Johannesburg a rejeté aujourd'hui l'appel à couper les liens avec l'université israélienne, mais appelle l'université Ben-

Gourion à travailler avec ses homologues palestiniens.

Voir : [SAfrican school presses Israelis on Palestinians](#) de Jenny Gross.

« Il faut faire peser ce conflit sur la société israélienne »

PROPOS RECUEILLIS PAR RODERIC MOUNIR

Le Courrier de Genève, Mercredi 29 Septembre 2010

[http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article
&sid=446969](http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=446969)

Les artistes et intellectuels constituent en principe des remparts contre l'ignorance et la haine. Le boycott culturel n'est-il pas une arme à double tranchant?

Eyal Sivan: C'est une zone grise, oui. Mais sur le plan des principes, il n'y a aucune raison de ménager les institutions universitaires et culturelles qui bénéficient, d'une façon ou d'une autre, de l'occupation et discriminent les Arabes. Beaucoup d'artistes et d'aca- démicien sont restés silencieux lors des dernières violations du droit international, au Liban, à Gaza et contre la flottille humanitaire. Pis, ils les ont soutenues. C'est un professeur de phi-losophie à l'université de Tel Aviv, Asa Kasher, qui a rédigé le nouveau code de conduite de l'armée israélienne dans la «lutte antiterroriste» il préconise ni plus ni moins de kärcheriser l'adversaire.

A quoi sert le boycott?

A réveiller la société israélienne, à faire peser sur elle ce conflit qui lui paraît lointain. Aujourd'hui, plus de 85% des jeunes envisagent de rejoindre des unités combattantes, et une majorité ne veut pas d'Arabes dans les institutions.

L'impunité criminalise Israël et le met hors la loi. Le boycott n'est pas anti-israélien, il ne vise pas les gens mais les institutions responsables de la situation.

Quelle différence faites-vous entre les boycotts étranger et intérieur?

Aux Européens, principaux acheteurs de marchandises israéliennes, le boycott pose la question suivante: «Qu'est-ce que je peux faire?» Cela dans un contexte de grand décalage entre l'opinion et les décisions politiques. Quant à moi, artiste israélien, je me suis retiré de plusieurs forums et festivals où avaient lieu des rétrospectives en présence de représentants israéliens. Comment des artistes de gauche peuvent-ils serrer la main d'officiels qui se servent d'eux comme alibi démocratique? En revanche, je réprovoque le boycott par les artistes et intellectuels israéliens des colonies en territoires occupés. Il s'agit d'une discrimination de ces populations le plus souvent immigrées, que le gouvernement a poussées à s'implanter dans un but politique. Je ne fais pas partie de la gauche qui dénonce les colons comme l'ennemi. C'est hypocrite. Coloniser n'est pas un acte individuel, mais une politique d'Etat.

Le boycott d'Israël par les artistes de Montréal fait

tache d'huile

Les manifestations qui se sont produites en réponse aux violents bombardements sur Gaza, il y a près de deux ans, ont suscité de nouvelles initiatives non violentes visant à soutenir la lutte des Palestiniens. Parmi celles-ci, on peut citer les assignations en justice de présumés criminels de guerre israéliens, les missions civiles en Palestine pour témoigner de la brutalité de l'occupation militaire, les missions humanitaires pour rompre le blocus de Gaza ou la campagne de «boycott, désinvestissement et sanctions» (BDS) contre l'Etat israélien. Cette dernière reprend la stratégie de boycott mise en oeuvre contre l'Afrique du Sud, dans les années 1980, en dénonçant les discriminations subies par les Palestiniens, qualifiées d'apartheid.

Bien que le BDS soit né d'un appel lancé par la société civile palestinienne en 2005, c'est depuis l'attaque meurtrière de l'armée israélienne sur la flottille humanitaire au large de Gaza, fin mai 2010, que la stratégie BDS a le vent en poupe. Elle affirme que chaque citoyen a un rôle à jouer: en tant que consommateur, professeur, artiste, sportif ou autre, chacun est responsable de ses actions et peut refuser celles qui renforcent le pouvoir répressif de l'Etat d'Israël. Le boycott le plus connu est celui des produits israéliens, comme les cosmétiques Ahava, ou d'entreprises européennes participant à la colonisation, comme Connex qui construit un tramway dans la partie de Jérusalem que l'Etat israélien annexe illégalement. Mais cette campagne se décline également sous d'autres formes, universitaires, sportives et culturelles. Enfin, au-delà de cette prise de conscience individuelle, le BDS est une campagne de pression, en particulier médiatique, qui permet de rappeler les violations répétées du droit international et des droits humains à l'encontre des Palestiniens.

L'exemple de Sun City

Sur le plan culturel, les initiatives s'inspirent des musiciens qui, dans les années 1980, revendiquaient qu'ils «n'iraient pas jouer à Sun City», en Afrique du Sud. Ce mouvement prend une ampleur considérable: il n'est pas une semaine sans qu'on apprenne qu'un artiste de premier plan annule un voyage prévu en Israël, profitant parfois de l'occasion pour écrire de véritables pamphlets dénonçant les conditions dans lesquelles vivent les Palestiniens, sous occupation israélienne ou en exil. Rien que cette année, l'actrice Meg Ryan, les écrivains Henning Mankell, Iain Banks et Alice Walker, les musiciens Carlos Santana, Elvis Costello, Gil Scott-Heron et les groupes The Klaxons, Gorillaz et The Pixies ont renoncé à se rendre en Israël. Pour des raisons similaires, le mois dernier, plus de 150 artistes irlandais se sont engagés par écrit à boycotter Israël, rappelant l'initiative des 500 artistes montréalais, déjà évoquée dans nos pages¹. Tout récemment, c'est le groupe anglais Massive Attack qui a rejoint ce mouvement. Son chanteur, Robert Del Naja, déclarait: «Je ne peux pas jouer en Israël alors que les Palestiniens n'ont pas accès aux mêmes droits fondamentaux que les Israéliens.»

Pétition israélienne

Même en Israël, le boycott devient un moyen jugé pertinent de s'opposer à la poursuite de la colonisation par le gouvernement d'extrême droite dirigé par Benyamin Netanyahou. Ce mois-ci, alors que certains en Europe s'opposent en particulier au boycott universitaire et culturel, 150 universitaires, écrivains, artistes et acteurs israéliens ont signé une pétition appelant à refuser de se produire dans les colonies des territoires occupés en 1967. Aux côtés d'intellectuels connus pour leur engagement contre l'occupation, tels Niv Gordon, Gideon Levy ou Shlomo Sand, on trouve des personnalités généralement plus discrètes comme l'historien Zeev Sternhell ou les écrivains renommés David Grossman, A.B. Yehoshua et Amos Oz. Alors qu'elles étaient

sévèrement critiquées par le gouvernement israélien, ces personnalités ont reçu une lettre de soutien de 150 autres artistes, étasuniens et anglais, dont Vanessa Redgrave, Cynthia Nixon ou Tony Kushner.

La limitation du boycott aux seules colonies est défendue par certains groupes de solidarité qui demandent la fin de l'occupation illégale de la Cisjordanie, de Gaza, de Jérusalem-Est et du Golan, le démantèlement du Mur et la levée du blocus de Gaza. Les partisans d'un boycott total rappellent quant à eux que les discriminations touchent également les Palestiniens à l'intérieur des frontières d'Israël. Enfin, la résolution 194 de l'ONU stipule le respect et la mise en oeuvre du droit au retour des réfugiés palestiniens dans leurs maisons. Selon la campagne BDS, ces deux points justifient de faire pression sur les institutions israéliennes, y compris à l'intérieur des frontières de 1948: en effet, n'aurait-il pas été absurde, à l'époque de l'apartheid, de ne boycotter que les bantoustans et pas le Cap, Johannesburg ou... Sun City?

La culture est une arme utilisée de part et d'autre. L'Etat d'Israël ne s'y trompe pas, qui non seulement tente de contrer la campagne BDS, mais multiplie également les festivals, expositions et autres manifestations artistiques ou sportives pour tenter de redorer son blason. De son côté, la campagne BDS appelle à ne pas participer à ces événements, où qu'ils aient lieu: dans les colonies, en Israël ou même en Europe. De fait, ces manifestations culturelles ne sont plus anodines: on y participe ou pas mais, dans les deux cas, la décision revêt un sens politique. Si de plus en plus d'artistes répondent positivement à l'appel au boycott, celui-ci s'adresse désormais également aux simples spectateurs, citoyens responsables...

(1) Le Courrier du 7 avril 2010.

Quelques liens:

Cinq cents artistes montréalais contre l'apartheid israélien:

<http://www.tadamon.ca/post/5824>

Cent cinquante artistes irlandais s'engagent à boycotter

Israël: <http://www.ipsc.ie/pledge/>

Cent cinquante artistes israéliens boycottent les colonies
israéliennes:

<http://www.haaretz.com/print-edition/news/150-academics-artists-back-actors-boycott-of-settlement-arts-center-1.311149>

Cent cinquante artistes américains et anglais soutiennent les
150 artistes israéliens:

<http://jvp.org/campaigns/making-history-support-israeli-artists-who-say-no-normalizing-settlements-4>

Appel de l'Autorité palestinienne à boycotter les produits des
colonies: <http://bdsmovement.net/?q=node/604>

Appel des Palestiniens au boycott universitaire et culturel
d'Israël: <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=869>

Appel des Palestiniens au BDS contre Israël:

<http://bdsmovement.net/?q=node/52#French>

Relais français de la campagne BDS internationale:

<http://www.bdsfrance.org/>

Relais genevois de la campagne BDS internationale:

<http://www.urgencepalestine.ch/Activites/boycott.html>

Materiel pour soutenir les inculpés

MATERIEL JURIDIQUE

« Je suis solidaire avec les personnes poursuivies »

Un militant poursuivi, et ce sont tous les militants qui sont

concernés. La solidarité est totale est doit se manifester devant les tribunaux. Les poursuites doivent devenir des échecs pour le ministère de la justice, dès lors que la loi ne peut apporter sa protection à une activité commerciale illicite et que les militants ne font qu'user de la liberté d'expression. Vous pouvez vous exprimer librement auprès du tribunal, la seule limite étant qu'un soutien mal formulé pourrait devenir une gêne juridique pour la défense. De plus, soyons logique : nous plaidons la relaxe des militants car les produits sont illicites, et alors, il faut porter plainte !

Nous vous proposons :

- Une lettre-type pour écrire aux présidents des tribunaux qui inclut les trois motifs de plainte (Douanes, tromperie, complicité de crime) : [lire](#) – [télécharger](#)
- Deux argumentaires sur [le boycott](#) et [la question des réfugiés](#) , pour donner des informations justes et synthétique au tribunal.

Le tribunal n'a pas choisi de poursuivre les militants. C'est un choix du ministère de la Justice, et nous devons tout faire pour convaincre le tribunal par des propos justes.

APPELS A SOUTIEN

[Tract](#) en une page

[Tract 2x sur format A4](#)

[Appel de personnalités pour la liberté d'expression](#)

BANNIERES

Bannières de soutien et d'appel au don (cliquer dessus pour les télécharger, s'insère dans une page web comme une image) :



**SOLIDARITE
AVEC LES
INCULPES
DE LA
CAMPAGNE BDS**

**SOLIDARITE
AVEC LES
INCULPES
DE LA
CAMPAGNE BDS**

**Perpignan : Tollé après la
convocation en justice de
trois militants pour**

« provocation »

De vives réactions

Une décision qui suscite d'ores et déjà de nombreuses et vives réactions tant de mécontentement que de soutien. Telle celle de Jacqueline Amiel-Donat, conseillère municipale (PS) à Perpignan. « Demander de ne pas acheter les pamplemousses, les ananas, les jus d'oranges et divers produits « Made in Israël », serait un acte antisémite ? » Serait-ce un acte de terrorisme contre les fruits et légumes d'Israël ? », s'indigne-t-elle. « Ces poursuites judiciaires sont totalement inacceptables » dénonce encore la fédération départementale du Parti communiste. « Ce n'est pas la forme de leur action – très pacifique – qui leur est reprochée, mais leur motivation supposée. On croit rêver, au moment même où ce gouvernement engage une chasse aux Roms indigne de notre République et de ses valeurs fondatrices. On reproche à des citoyens de manifester leur solidarité avec un peuple palestinien colonisé, spolié économiquement jusque dans les territoires qui lui sont en principe attribués, avec la participation active de grandes entreprises françaises ! Il s'agit d'un acte politique qui va dans le sens de la justice et de l'équité. Il s'agit là d'un nouvel épisode de la criminalisation de l'action militante syndicale ou citoyenne ».

« Antisémitisme ? »

« Nous ne nous tairons pas ! » renchérit le NPA (nouveau parti anti capitaliste). » Cette action pacifique menée dans le cadre de la campagne BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) vise à faire appliquer le droit international, à faire cesser la colonisation des territoires palestiniens, à lever le blocus de Gaza et à défendre les droits d'un peuple qui vit sous l'occupation. Une réponse unitaire la plus large s'impose, afin de riposter à ce chantage permanent qui cherche à étrangler financièrement le mouvement de solidarité à la

lutte du Peuple Palestinien. » Enfin, l'association Coup de soleil 66 se dit indignée. « La plainte porte sur une accusation calomnieuse d'antisémitisme. Nous pensons au contraire que c'est l'injustice faite aux Palestiniens et l'impunité de l'état d'Israël condamné par l'ONU et la communauté européenne pour non respect du droit international qui favorisent le racisme et l'antisémitisme. Et d' « exiger la relaxe pour les trois militants défenseurs du Droit. »
<http://www.lindependant.com/articles/2010-09-23/tolle-apres-la-convocation-en-justice-de-trois-militants-pro-palestine-pour-provocation-252632.php>

Signez la pétition

en envoyant vos nom, prénom et adresse

- à l'email suivant : collectif66palestine@gmail.com
- à l'adresse postale suivante : Bernard CHOLET – 10, rue Lafayette – 66000 Perpignan

Téléchargez l'appel à soutien des 3 inculpés : [lettre – pétition](#)

« Pourquoi le boycott ? » par Michel Warschawski

Au cœur du contentieux palestino-israélien, se trouve l'impunité de l'État hébreu, qui depuis des décennies viole le droit international, ignore des centaines de résolutions des Nations unies, agresse militairement ses voisins, refuse d'appliquer les accords qu'il a lui même signés et continue pourtant à être traité comme si de rien n'était, voire à être considéré comme « la seule démocratie au Moyen-Orient ». Un des effets pervers de cette impunité est le développement,

limité mais réel, de propos antisémites sur « les Juifs qui tiennent le monde et se trouvent au-dessus des lois ». Certes, Israël n'est pas le seul État du monde à violer le droit international et les résolutions de l'ONU, mais le fait qu'il s'agisse d'un État dont la création est le fruit d'une décision de ces mêmes Nations unies, au détriment des droits de la population indigène, semble renforcer encore le sentiment d'exceptionnalité qui n'est jamais bon.

Mettre fin à l'impunité d'Israël est tout d'abord une question d'hygiène dans les relations internationales : nous œuvrons à un monde qui ne soit pas géré par la force mais par le droit, et avons considéré le traité de Rome et la constitution d'une Cour pénale internationale comme des pas en avant dans la longue marche vers la régularisation des relations internationales, et la pénalisation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

La dite communauté internationale n'a pas hésité à prendre des sanctions contre d'autres États, de l'Afrique du Sud à la Yougoslavie, et à faire parfois usage de la force militaire. Face à l'oppression coloniale en Palestine, elle reste pourtant complaisante envers l'État d'Israël, se contentant, de temps à autre, d'exprimer son espoir que les choses évoluent, un jour, dans le bon sens.

C'est cette complaisance des États et des institutions internationales qui a poussé la société civile palestinienne à lancer, en 2005, un appel à une campagne internationale pour le boycott, le désinvestissement et des sanctions (BDS) contre Israël. Si cette campagne a eu de la peine à démarrer, l'agression contre le Liban en 2006 et le massacre de Gaza en 2009 ont mis en évidence qu'il était impératif de mettre fin à l'impunité de l'État hébreu. Aujourd'hui, la campagne BDS est une réalité que même les dirigeants israéliens ne peuvent plus ignorer, eux qui viennent de soumettre à la Knesset un projet de loi visant à criminaliser ceux qui participent au BDS, en Israël ou à l'étranger.

Quelques pays, le Venezuela en particulier, ont rappelé leurs ambassadeurs, des syndicats scandinaves ont décidé de désinvestir leurs fonds de pension, et des groupes de citoyens dans des dizaines de pays organisent des campagnes de boycott des produits israéliens. Cette campagne s'inspire de l'expérience de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, mais ses effets se font sentir bien plus rapidement, et ce malgré la complicité de nombreux États dont certains, comme la France, ont décidé de traduire en justice les militants qui s'y impliquent. La ministre française de l'Intérieur n'a d'ailleurs pas hésité à user sciemment du mensonge, en amalgamant boycott des produits israéliens et boycott des magasins juifs (cashier). La campagne BDS n'est évidemment pas antisémite et se démarque clairement des quelques dérapages qu'il y a eus dans ce sens.

La force de la campagne BDS réside dans sa flexibilité, car elle laisse chacun exprimer sa volonté de sanctionner l'État voyou qu'est Israël à sa manière : boycott des produits israéliens ou boycott des produits des colonies, boycott culturel ou non, campagne contre le rehaussement du statut de l'État d'Israël dans l'Union européenne – les tâches ne manquent pas et il serait futile et contre-productif d'uniformiser les cibles de cette campagne. C'est leur effet cumulatif qui lui donne son efficacité, et l'efficacité doit être notre objectif à tous. Quant à nous, militants anticolonialistes israéliens, nous soutenons pleinement cette campagne à travers le « Boycott de l'intérieur », dont le message peut se résumer ainsi : en boycottant Israël, vous apportez une aide précieuse à notre combat pour sensibiliser notre opinion publique et lui faire comprendre que, plus la guerre coloniale se poursuivra, plus Israël sera traité par l'opinion internationale comme un État voyou, mis de plus en plus au ban de la communauté des Nations.

Politis, jeudi 23 septembre 2010, <http://www.politis.fr/>

Michel Platini, le président de l'UEFA, menace Israël de sanctions !

lundi, 27 septembre 2010

Netanyahou doit plus craindre Platini qu'Obama

Le président de l'Union européenne des associations de football (UEFA), Michel Platini, vient d'affirmer que les mesures israéliennes vis-à-vis du sport palestinien constituaient une violation des réglementations et lois internationales en vigueur, susceptible de le pousser à reconsidérer la qualité de membre de l'UEFA pour Israël.

Michel Platini vient de rencontrer Jibril Rajoub, président de la Fédération palestinienne de football. Celui-ci a mis en avant les pratiques israéliennes qui ont pour effet d'isoler le sport palestinien évoquant les restrictions imposées pour les allers et venues des sportifs palestiniens et les difficultés à pouvoir importer des équipements sportifs. Israël a interdit par ailleurs l'entrée de matériels destinés à favoriser le développement du sport en Palestine, octroyés en juillet 2009 par Platini, et qui sont toujours bloqués au niveau des ports israéliens. Jibril Rajoub a fourni un rapport détaillé au président de l'UEFA sur les difficultés des sportifs palestiniens, et notamment des footballeurs, à pouvoir se réunir, s'entraîner et se déplacer. Michel Platini a alors déclaré qu'Israël avait été accepté en Europe et qu'ils doivent respecter les messages des lois et réglementations sportives internationales, faute de quoi leur

présence en Europe n'aura pas lieu d'être : « Je vais peser de tout mon poids pour mettre un terme à la souffrance du joueur palestinien notamment au football et je présenterai cet état de fait au bureau exécutif lors de la prochaine réunion prévue en automne 2010 d'autant plus qu'Israël est membre du bureau exécutif. » C'est un message particulièrement ferme et tout à fait inhabituel qu'Israël reçoit de la part d'un organisme international.

Israël avait quitté la confédération asiatique du fait du boycott des pays arabes et avait été accepté dans les instances européennes de football. C'est pour cela que les équipes de clubs israéliens disputent la Champion's League et la Ligue Europa, tandis que l'équipe nationale dispute sa qualification pour la Coupe du monde au sein de la zone Europe et participe aux qualifications pour le championnat d'Europe des Nations. En 2002, l'UEFA avait empêché provisoirement des matchs internationaux de se dérouler en Israël mais pour des considérations liées à la sécurité et du fait de la menace d'attentats. Ce n'était en rien une condamnation politique d'Israël.

Si Platini maintient sa menace, le coût serait particulièrement lourd pour Israël. La menace de suspension de la participation des équipes nationales ou de clubs israéliens à des compétitions européennes serait un coup très dur porté à Israël. On se rappelle ainsi qu'en 1992, l'équipe de Yougoslavie avait été écartée du fait du début des guerres balkaniques. Contrairement à l'ONU avec l'Assemblée générale qui multiplie les résolutions sans aucune valeur juridique contraignante et où le Conseil de sécurité est bloqué par le veto des Etats-Unis, l'UEFA peut prendre de vraies décisions. La visibilité du sport, son impact quotidien profondément ancré dans les sociétés, donneraient au débat sur la participation d'Israël à l'UEFA, une importance politique et symbolique énorme.

On peut penser qu'Israël ne se méprendra pas sur le message

envoyé par Platini en sachant que, pour de simples raisons d'attachement au sport, il ne cédera pas et que les moyens traditionnels de pression qui fonctionnent très bien pour les Etats européens n'auront pas d'effets sur l'instance suprême européenne sportive. Il est donc très probable qu'Israël revoit assez rapidement sa politique de restriction des déplacements des sportifs palestiniens et de la fourniture d'équipements sportifs à la Palestine. Les dirigeants israéliens sont suffisamment perspicaces pour savoir quelles pressions sont réelles ou purement verbales. Et Platini et l'UEFA auront probablement plus d'impact et d'influence sur leur décision que les différentes protestations verbales sans consistance des dirigeants politiques occidentaux.

<http://pascalbonifaceaffairesstrategiques.blogs.nouvelobs.com/archive/2010/09/27/netanyahou-doit-plus-craindre-platini-qu-obama.html>

Les syndicats britanniques votent à l'unanimité pour BDS

Dimanche, 26 septembre 2010 – 15h19

Les syndicats britanniques se sont jetés de tout leur poids dans une campagne de désinvestissement et de boycott des entreprises qui profitent de l'occupation illégale du territoire palestinien par Israël.

Les syndicats ont voté à l'unanimité le 14 septembre 2010 à la conférence annuelle du TUC (Trades Union Congress) une motion présentée par l'Association des équipes de salariés des Transports » (TSSA), appuyé par le GMB, et soutenu par UNSION, le PCS (Public and Commercial Services Union) et le FBU (Fire

Brigades Union).

La motion demande que le Conseil général travaille en étroite collaboration avec la campagne Solidarité Palestine pour **encourager activement les affiliés, les employeurs et les fonds de pension à désinvestir et à boycotter les produits des entreprises qui tirent profit des colonies de peuplement illégales, de l'occupation et de la construction du Mur de l'Apartheid.**

Il a condamné le blocus par Israël du territoire palestinien, en particulier la bande de Gaza, et l'agression mortelle de l'armée israélienne contre les navires transportant des fournitures humanitaires d'aide à Gaza en mai. Il a également appelé à la fin immédiate du siège de Gaza ainsi qu'à une enquête indépendante sur l'attaque contre le navire d'aide turc, le Mavi Marmara, qui a tué neuf militants.

Une déclaration distincte du Conseil général demande que le TUC, qui représente 6,5 millions de travailleurs à travers le Royaume-Uni, ait un programme concret d'action en place dès le mois prochain.

Hugh Lanning, président de la PSC, a déclaré : « Cette motion s'appuie sur ce qui s'est passé lors de la conférence de l'an dernier afin de faire campagne pour un boycott des produits provenant des colonies illégales de Cisjordanie. **C'est un énorme pas en avant dans le mouvement vers la justice pour le peuple palestinien et cela reflète de plus en plus la colère du public face à l'agression d'Israël envers les Palestiniens et ceux qui, comme les humanitaires sur la flottille d'aide à Gaza, tentent de les aider. »**

M. Lanning a ajouté : « Les syndicats ont été essentiels pour aider à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud et apporter la liberté aux gens de ce pays. **Le vote d'aujourd'hui montre que les syndicats britanniques sont prêts à se lever de nouveau pour soutenir un peuple opprimé – cette fois les**

Palestiniens – et les aider à gagner leur liberté. C'est un moment historique pour le mouvement syndical au Royaume-Uni et il peut en être fier. »

Contact pour les médias : Sarah Colborne

Téléphone : 07971 424 296

Internet : sarah.colborne@palestinecampaign.org

Source :

<http://www.eutopic.lautre.net/coordination/spip.php?article5938>

« Le boycott : notre action citoyenne et non violente pour le droit ! »

Vidéo Action BDS Perpignan : Mai 2010

{dmotion}xdbl0u{/dmotion}

Vidéo Action BDS Drancy : Mars 2009

{dmotion}x8sren{/dmotion}

Vidéo Action BDS Evry : Juillet 2009

{dmotion}x9sknz{/dmotion}

Vidéo Action BDS Alençon : Avril 2009

{dmotion}xctxvn{/dmotion}

Le BNC condamne la répression des militants BDS français

Communiqué du BNC du 9 septembre 2010

Palestine occupée, le 9 Septembre 2010

Le Palestinian Boycott, Desinvestment and Sanctions National Committee (BNC), au nom de ses organisations et syndicats membres représentant la majorité de la société civile palestinienne, condamne fermement la décision prise par les autorités françaises de poursuivre les personnes de conscience appelant à un boycott des produits israéliens. Ces formes de répression d'État équivalent à soutenir activement les violations israéliennes du droit international et ont de graves conséquences sur les libertés politiques en France et en Europe.

Le 13 septembre, cinq membres du groupe « Boycott 68 » comparaîtront devant le tribunal sous l'inculpation d' »incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence » après avoir distribué des tracts demandant à des consommateurs de boycotter les produits d'Israël[1]. L'année dernière, Sakina Arnaud avait reçu une amende de 1000€ pour avoir collé un autocollant « Boycott Israël » sur un carton de jus de fruits. Mme Arnaud comparaitra devant la cour à nouveau le 24 septembre pour faire appel de la décision. La campagne de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) contre Israël, lancée par la société civile palestinienne en 2005[2], est un moyen non-violent, juste et efficace de faire pression sur Israël pour qu'il se conforme au droit international et mette fin à sa discrimination institutionnalisée et à la violence envers les Palestiniens. Les gens de conscience partout dans le monde, dont de nombreux Israéliens et juifs progressistes, s'engagent dans des campagnes BDS comme une forme de solidarité avec un peuple opprimé, souffrant de l'occupation israélienne et de l'apartheid. BDS est basé sur

le respect sans équivoque du droit international et droits humains universels ; en tant que tel, il est catégoriquement opposé à toute forme de racisme et de discrimination raciale, y compris l'islamophobie et l'antisémitisme. Le BNC est donc profondément troublé par les campagnes de dénigrement menées par l'État contre les militants du BDS.

La plupart des cas judiciaires s'attaquant à des militants de la solidarité sont dus à la pression du Bureau National de Vigilance Contre l'Antisémitisme (BNCVA) avec l'aide d'autres groupes de pression pro-israéliens et font partie d'une campagne plus large d'attaques contre le militantisme de solidarité avec la Palestine. « Au total, nous avons déposé plus de 80 plaintes semblables, partout en France, s'est récemment vanté le Président du BNCVA[3]. Le BNC a déjà critiqué le Premier ministre français d'avoir fait des insinuations infondées et incendiaires sur le mouvement de boycott contre Israël[4]. Selon des militants , la police demande régulièrement les noms et adresses des personnes présentes lors des manifestations BDS. Le BNC est étonné que, dans un pays qui a toujours tant contribué à l'élaboration des principes de la citoyenneté et des droits de l'Homme, les autorités succombent aussi facilement aux exigences du lobby israélien et limitent les libertés politiques de manière aussi flagrante.

Les députés français Jacky Henin et Nicole Kill-Nielsen se sont récemment exprimés contre la répression des militants palestiniens. « Dans ce cas, la justice est utilisée à des fins politiques », a déclaré Henin[5]. Le BNC espère que ces commentaires vont enrichir le débat en France sur la répression de ceux qui se montrent solidaires des Palestiniens.

Les mesures prises par les institutions de l'État français pour protéger Israël contre toute critique et opposition légitimes montrent la force du mouvement BDS, d'une part, mais réduisent aussi d'autre part les possibilités d'une paix juste et durable, présentent une menace sérieuse contre la liberté d'expression, et renforcent l'impunité d'Israël en violant des

droits de l'Homme. L'incapacité du gouvernement français à mettre fin à sa complicité envers le maintien et la protection des violations par Israël du droit international et des droits des Palestiniens, et encore moins à tenir Israël pour responsable de ces violations, remet en cause le respect par la France de ses propres obligations en vertu de la Quatrième Convention de Genève et du Comité consultatif de la Cour internationale de Justice contre le Mur d'Israël et les colonies de peuplement. La répression des militants qui tentent de remédier à cet échec est répréhensible.

Le BNC salue chaleureusement tous les militants français BDS devant comparaître en justice et est enthousiasmé par leur intention déclarée d'intensifier leurs campagnes en réaction à cette répression. Nous appelons le gouvernement français à :

- Abandonner toutes les charges contre les militants engagés dans les campagne de solidarité non-violente et moralement louables visant à remettre en cause de graves violations par Israël du droit international et la complicité officielle française ;
- Prendre des mesures pour veiller à ce que la riche histoire française de la liberté politique soit préservée et que la liberté d'association et d'expression ne soient pas tronquées à nouveau d'une si honteuse manière ;
- Mettre fin à la complicité de la France dans le maintien de l'occupation israélienne et de l'apartheid et tenir Israël pour responsable de ses violations persistantes du droit international.

Le BNC invite également les gens de conscience et groupes de solidarité internationale à :

- Envoyer des messages de soutien aux militants devant comparaître devant le tribunal par courriel à campagnebdsfrance@yahoo.fr
- Ecrire à l'ambassade française dans votre pays pour exiger que ces charges soient abandonnées et en

condamnant la répression par la France des libertés
fondamentales et des droits civils.

Le Secrétariat du BNC

www.bdsmovement.net

[1]

http://www.bdsfrance.org/index.php?option=com_content&view=article&id=59&Itemid=43#mproces

[2] <http://bdsmovement.net/?q=node/52>

[3]

<http://www.lepays.fr/fr/article/3746719/Soutien-d-eurodeputes-a-des-militants-francais-poursuivis-pour-avoir-appelle-au-boycott-d-Israel.html>

[4] <http://bdsmovement.net/?q=node/645>

[5]

<http://www.lepays.fr/fr/article/3746719/Soutien-d-eurodeputes-a-des-militants-francais-poursuivis-pour-avoir-appelle-au-boycott-d-Israel.html>

**Brice, ce n'est pas le
boycott qui est un crime,
mais la colonisation...**

Si j'en crois le Centre Wiesenthal, repris sur le site Hamodia, notre excellent Brice de ministre a dénoncé, ce mois d'août, la campagne BDS comme un crime : « Vous avez attiré

mon attention sur l'importance de sanctionner les agissements du Collectif BDS en raison des agissements de certains de ses membres dans les magasins d'alimentation. Tout comme vous, je considère que ces actions et les appels au boycott des produits israéliens constituent un crime d'incitation à la discrimination raciale ». Diable, un crime !... et un crime racial...

Trop occupé à expulser son taf de Roms pour sauver sa place lors du prochain remaniement, notre Brice national s'est emmêlé les pinceaux dans le Code pénal. Ce sont des choses qui arrivent, et je me propose de lui éclaircir les idées. Je le fais d'autant plus volontiers que, m'intéressant aux affaires qui passent devant la XVII^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, compétente pour les blagues auvergnates, j'avais noté un peu de confusion sur les fondamentaux de la discrimination.

Quand le ministère de la Justice fait poursuivre des militants, c'est pour « incitation à la discrimination économique ». C'est donc un délit, ce qui est déjà beaucoup, mais pas un crime, et c'est aussi toute la différence entre le tribunal correctionnel et la cour d'assises. Première heure de cours de la première année d'un étudiant en droit ! Et la discrimination reprochée est économique, pas raciale. Israël, une race...Il a besoin de repos notre Brice.

Poursuivons.

Brice pense qu'il y a incitation à la discrimination économique, et moi pas. Ca fait juste un débat, que les juges trancheront. Rendez-vous dans quelques années devant la Cour de cassation et la CEDH. A mon avis, il n'y a pas d'infraction, car la loi pénale ne peut protéger des produits qui sont le fruit d'une infraction – le crime de colonisation – et car les militants, qui ne sont pas des acteurs économiques, ne font qu'user de la liberté d'expression au service d'une cause noble.

Mais il y a un petit plus, et là, franchement, Brice peut nous donner un bon coup de main.

Depuis la loi du 9 août 2010, qui transpose le traité de la Cour Pénale Internationale, la colonisation est crime de guerre défini par l'article 461-26 du Code pénal : « Le fait de participer soit au transfert, direct ou indirect, par une puissance occupante, d'une partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe, soit à la déportation ou au transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population civile de ce territoire, est puni de la réclusion criminelle à perpétuité ». Un crime. Là, cette fois-ci, s'en est un.

Des articles bien adaptés permettent de poursuivre les entreprises qui participent à ce crime, comme auteur principal ou comme complice. Bien vu, et ça tombe pilepoil avec l'arrêt *Brita* rendu par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 25 février 2010 expliquant que la seule frontière opposable est celle de 1949, et qu'Israël n'a aucun droit pour exporter des produits issus des territoires occupés de Palestine.

Alors, je ne saurais que trop conseiller à notre ami Brice de faire appliquer cet article 461-26 avec la fermeté qui s'impose. L'enquête ne paraît pas trop compliquée, et question résultats à atteindre, Brice va exploser ses chiffres, en faisant établir autant de PV d'infraction qu'il y a de produits illicites importés.

Et avec ces excellents résultats, liés à la mise en œuvre de la campagne BDS, Brice va sauver sa place au gouvernement.
Elle pas belle, la vie ?

Victorine

Lettre d'info « spéciale procès »

Vous voulez vous abonner à la newsletter ? c'est en bas à droite de cette page

Lettre spéciale « Procès »

10 octobre 2010 – n°1



Ce mois d'octobre est marqué par une succession d'inculpations à l'encontre de militant-e-s de BDS, poursuivi-e-s pour « discrimination » et « incitation à la haine raciale ». L'objectif des initiateurs de ces plaintes est clair : faire taire la mobilisation en faveur de la campagne en nous délégitimant et en nous asphyxiant financièrement par une série de procès. La réaction face à cette attaque sera déterminée et massive : nous serons mobilisés lors de ces procès et soutiendrons tous ensemble les camarades poursuivis, [y compris financièrement](#) !

Le climat de répression à l'encontre des mouvements sociaux et des migrants touche également les mouvements de solidarité internationale. De nombreuses personnalités publiques, quelle que soit d'ailleurs leur position vis-à-vis de la campagne BDS, l'ont bien compris, et s'engagent publiquement ! Vous aussi, apportez votre soutien à cet appel par une signature ou – innovons – une vidéopétition.

Ces attaques à l'encontre de notre campagne signifient aussi combien Israël et ses alliés prennent au sérieux cette forme de mobilisation contre leur politique. Raison de plus pour poursuivre, lors de la **journée nationale d'action de la Campagne le 23 octobre** notamment !

L'équipe d'animation de la campagne BDS France

■ Les succès de la Campagne.....

Appel à la liberté d'expression :

déjà plus de 110 personnalités signataires

Un large appel au soutien des militants poursuivis a été lancé et relayé par des centaines d'organisations ces derniers jours, signé par des personnalités de tous les partis politiques hors extrême-droite, des élus, des universitaires, des juristes, députés, et d'autres hautes figures comme Stéphane Hessel. Chacun peut également signer.

[...voir l'appel et signer](#)

■ Ça bouge !.....

Rendez-vous jeudi 14 octobre à Pontoise

Parmi les citoyens appelés à comparaître dans le cadre de BDS, sont convoqués jeudi la sénatrice Alima Boumediene-Thiery et un dirigeant du NPA Omar Slaouti, au tribunal de Pontoise. Rendez-vous nombreux à partir de 12h devant le tribunal.

[...en savoir plus](#)

3 entreprises israéliennes au Salon SIAL à
Paris

Le salon mondial de l'agroalimentaire SIAL aura lieu à Paris du 17 au 21 octobre. Au moins 3 des entreprises israéliennes présentes au salon sont directement implantées dans les territoires occupés : BETH EL FOODS – SHIRAZ COHEN-OR LTD – WISSOTZKY TEA LTD. Une lettre a été envoyée par la Campagne. Vous aussi protestez !

[...lire la suite ici](#)

■ Boîte à outils.....

Matériel pour soutenir les militants
poursuivis

L'équipe juridique de la Campagne vous propose des documents d'argumentaire ainsi que des lettres-types pour protester.

Téléchargez aussi le tract A5 d'appel à soutien de tous les militants poursuivis, et les bannières web, y compris celle pour l'appel à soutien financier.

[...voir tout le matériel ici](#)



Du fond.....

Notre fondement : la justice

Notre fondement : la justice

Non seulement la Campagne BDS ne s'oppose pas au Droit, mais elle repose fondamentalement dessus, pour le respect des droits des Palestiniens et, de façon générale, la défense de la Justice pour tous les individus et les peuples. Droits de l'Homme, droit international, libertés publiques, droit européen... toutes nos actions reposent sur la légitimité de notre combat sur le fond et sur la forme, en nous appuyant sur des textes de loi, résolutions onusiennes et autres fondements universellement connus. Pour les militants du BDS, il est nécessaire de se familiariser avec ces différents textes juridiques d'appui.

[...voir la rubrique « JUSTICE »](#)

En images.....

Vidéopétition « Moi aussi je boycotte » :
participez au mur virtuel

La campagne BDS
France lance une
vidéopétition.
L'idée est de
réaliser un
véritable « mur »
d'expression par de
mini-vidéos
revendiquant le
boycott. Si vous
aussi, vous
boycottez,
revendiquez-le et
faites-le savoir...
Plus nombreux on
sera, mieux ce sera

!

A vos caméras,
citoyens !

[...voir la
vidéopétition](#)



Vous aussi, vidéosignez !

■ Les pendules à l'heure.....

- **On nous dit** : « Faut pas exagérer ! Israël, c'est pas l'apartheid, faut pas confondre avec l'Afrique du Sud ! »
- **Nous répondons** : « Si l' »apartheid « renvoie dans la mémoire collective à l'Afrique du Sud, cette notion est définie en droit international comme un « *régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial et dans l'intention de maintenir ce régime* », et comme un crime contre l'humanité. Les lois et les pratiques discriminatoires d'Israël et la situation des citoyens non-juifs israéliens rentrent donc dans cette définition. De plus, les victimes sud-africaines de l'apartheid, dont Nelson Mandela lui-même, font elles-mêmes ce parallèle. »

[...en savoir plus sur l'apartheid.](#)

Visitez régulièrement le site www.bdsfrance.org, mis à jour quotidiennement avec les dernières actualités en France et dans le Monde concernant BDS.

La Campagne BDS France est composée de 50 organisations soutenant l'appel international BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) lancé par les Palestiniens. campagnebdsfrance@yahoo.fr

Notre fondement : la justice

Non seulement la Campagne BDS ne s'oppose pas au Droit, mais elle repose fondamentalement dessus, pour le respect des droits des Palestiniens et, de façon générale, la défense de la Justice pour tous les individus et les peuples. Droits de l'Homme, droit international, libertés publiques, droit européen... toutes nos actions reposent sur la légitimité de notre combat sur le fond et sur la forme, en nous appuyant sur des textes de loi, résolutions onusiennes et autres fondements universellement connus. Pour les militants du BDS, il est nécessaire de se familiariser avec ces différents textes juridiques d'appui.

[...voir la rubrique « JUSTICE »](#)

Lettre d'info de la campagne BDS France – septembre 2010

vous voulez vous abonner à la newsletter ? c'est sur la Une du
site BDS France

septembre 2010 – n°0

Alors que commence un nouvel épisode de ce « processus de paix » qui ne fabrique jamais la paix, plus que jamais, l'intervention des citoyens est indispensable face à l'impunité d'Israël et à la démission internationale. Et les personnes de conscience répondent « présent ! », partout dans le monde. La campagne BDS remporte des succès dans tous les pays, petites décisions ou grandes avancées, et dans tous les domaines : économie, culture, monde scientifique et universitaire...

En France aussi, la campagne se renforce, malgré un gouvernement ouvertement hostile qui cherche à casser la dynamique du mouvement par la répression, comme pour les 5 inculpés à Mulhouse. La solidarité avec eux est une part indispensable de notre engagement alors que la rentrée s'annonce énergique : rencontre internationale du boycott culturel et universitaire prochainement à Paris, présence massive de la Campagne à la Fête de l'Humanité, développement de nos outils de campagne... et aussi lancement de ce n° 0 de cette lettre d'information.

Diffusez-la largement autour de vous, et envoyez-nous vos commentaires et réactions.

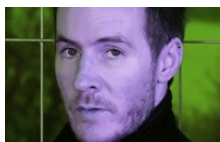
L'équipe d'animation de la campagne BDS France

 **Les succès de la Campagne.....**

Massive attack avec nous !

L'un des groupes les plus en vogue en Grande-Bretagne, « Massive Attack », apporte son soutien public au boycott. « J'ai toujours eu le sentiment que c'était la seule façon d'avancer, » a déclaré Robert Del Naja, premier chanteur du groupe. « C'est un système qui a été appliqué pour de nombreux pays. C'est un bon objectif car il fait une pression constante et c'est cela qu'il faut. »

[...lire la suite ici](#)



Ça bouge !.....

Soutenons les militants inculpés à Mulhouse

Cinq militants de la solidarité avec la Palestine et membres du collectif « Boycott 68 » passeront en procès prochainement au tribunal correctionnel de Mulhouse pour avoir appelé, à l'aide de tracts, au boycott des produits étiquetés « Israël » dans un hypermarché Carrefour. La Campagne BDS France appelle à une relâche immédiate de ces cinq militants, et dénonce les pressions exercées au plus haut niveau de l'État pour poursuivre et intimider les militants qui participent à la Campagne non violente et citoyenne « Boycott Désinvestissement Sanctions ». La coordination BDS du BNC vient de publier un communiqué de soutien aux militants contre la répression des institutions françaises.

[..lire la suite ici](#)

Rendez-vous à la Fête de l'Huma

Du 10 au 12 septembre, la Palestine sera très présente à la traditionnelle Fête de l'Humanité au parc de la Courneuve, avec de nombreux stands et conférences. Une bonne occasion de promouvoir la Campagne BDS France au coeur du Village du Monde.

[..en savoir plus](#)

Boîte à outils.....

Interpellation d'un maire

Dans le cadre de l'organisation d'une exposition de propagande officielle israélienne accueillie par la Mairie du 3e arrondissement de Paris, la campagne BDS France a interpellé par écrit son maire et les élus concernés. Un des multiples exemples de lettres ouvertes capitalisées dans la rubrique « Matériel » du site BDS France. La clé : confronter le discours républicain du Maire socialiste à son soutien à un gouvernement d'extrême-droite, et l'affichage humanitaire de l'exposition aux agissements d'Israël vis-à-vis des Palestiniens.

[..lire la suite ici](#)

Du fond.....

Le boycott et le droit

Le principal allié de la campagne BDS est le Droit. Plus que des discours, ce sont les textes internationaux qui sont les premiers outils des militants de BDS pour affirmer la prééminence des Droits de l'Homme, des conventions internationales, du Droit international humanitaire et de tous les droits positifs sur toute forme de discussion politique. Le site www.bdsfrance.org apporte pour cela une documentation lourde et précieuse grâce à l'équipe juridique de BDS pour rappeler comment Israël viole continuellement les lois et les outils juridiques nécessaires pour faire valoir ces droits. Car le boycott est plus qu'un droit, c'est un devoir et une responsabilité internationale face aux agissements d'Israël.

[..voir la rubrique « le boycott et le droit »](#)

En images.....

Pour traquer les oranges amères, ayez du flair !

Il y a des vidéos courtes et explicites.
En voici une. Voilà un chien qui a du flair pour repérer les produits illégaux. Et, ce qu'un chien peut, qui ne le peut ? A faire tourner, buzzer, facebooker... pour faire parler de la Campagne. Et pour produire de nouvelles vidéos, bienvenue aux créateurs... de tous poils !



■ Les pendules à l'heure.....

- **Brice Hortefeux l'a dit** : « Les actions et les appels au boycott des produits israéliens constituent un crime d'incitation à la discrimination raciale. »
- **Victorine répond** : « Brice, ce n'est pas le boycott qui est un crime, mais la colonisation... Quand le ministère de la Justice fait poursuivre des militants, c'est pour « incitation à la discrimination économique ». C'est donc un délit, mais pas un crime. Et il n'y a pas d'infraction, car la loi pénale ne peut protéger des produits qui sont le fruit d'une infraction – le crime de colonisation – et car les militants, qui ne sont pas des acteurs économiques, ne font qu'user de la liberté d'expression au service d'une cause noble... »

[...lire la suite ici](#)

La Campagne BDS France est composée de 50 organisations
soutenant l'appel international BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions)
lancé par les Palestiniens.
campagnebdsfrance@yahoo.fr

« Massive Attack » rejoint le BDS !

Robert Del Naja, artiste et musicien anglais, du groupe « Massive Attack », raconte à William Parry pourquoi il boycotte Israël.

Le mouvement pour un boycott culturel d'Israël pour réagir au traitement des Palestiniens par ce pays, boycott modelé sur celui de l'Afrique du Sud de l'apartheid, peut arriver à éclipser des décennies de comédies politiques mensongères en

faisant s'engager les intellectuels, les universitaires et les artistes occidentaux. Des personnalités renommées internationalement, tels que Naomi Klein et Ken Loach, soutiennent cet appel au boycott et maintenant, l'un des groupes les plus en vogue en Grande-Bretagne, « Massive Attack », apporte son soutien public au boycott.

« J'ai toujours eu le sentiment que c'était la seule façon d'avancer, » me dit Robert Del Naja, premier chanteur du groupe, lors de notre rencontre aux Galeries Lazarides à Fitzrovia, Londres. Del Naja est un artiste et un musicien, son visage et ses doigts sont mouchetés de peinture. Des dizaines de tableaux sont répandus sur le parquet, en train de sécher. *« C'est un système qui a été appliqué pour de nombreux pays. C'est un bon objectif car il fait une pression constante et c'est cela qu'il faut. »*

Les musiciens ont tout un passé derrière eux de ralliements de l'opinion au soutien de causes politiques. Le mouvement anti-apartheid mondial a connu un coup de fouet, dont il avait désespérément besoin, quand les musiciens ont commencé à s'y impliquer. Le single « Sun City », par les « Artistes unis contre l'apartheid », en 1985, et le concert en hommage au 70^e anniversaire de Nelson Mandela à Wembley, en 1988, ont catapulté la cause dans des millions de foyers ordinaires.

« Je pense que les musiciens ont un rôle majeur à jouer, » dit Del Naja. *« Je trouve que plus je m'implique, plus le mouvement devient quelque chose de tangible. Je me souviens des concerts de rock des « Artistes contre l'apartheid », et ceux de « Rock contre le racisme », dans le même genre à l'époque. Des groupes comme « Clash » et « Specials » ont beaucoup influencé l'esprit de la jeunesse à ce moment-là. Ces expériences riches d'enseignement sont toujours évidentes dans les conceptions de « Massive Attack » aujourd'hui. Un concert typique du groupe, c'est une fusion torride de musique avec de messages politiques et de statistiques qui s'affichent sur les écrans vidéo, pendant que le groupe apporte régulièrement son*

soutien à des causes humanitaires. »

Les appels au boycott ont d'abord été lancés il y a cinq ans par la Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël, mais une série de développements, débutant avec la guerre contre Gaza durant l'hiver 2008-2009, ont stimulé le soutien à la campagne. Après le raid meurtrier d'Israël contre la Flottille de la Liberté pour Gaza, le 31 mai dernier, un certain nombre d'artistes réputés, notamment les « Pixies », Elvis Costello et Gorillaz, ont annulé leurs concerts en Israël. En août, 150 artistes plasticiens irlandais ont également promis de ne pas se produire en Israël, mais ce sont les musiciens qui se sont montrés les plus éminents partisans du boycott.

Leurs points de vue ne sont pas unanimes, cependant. D'autres musiciens, d'Elton John et Diana Krall (l'épouse de Costello) à Placebo et John Lydon, ont refusé d'annuler leurs dates de concerts en Israël. Certains insistent en affirmant qu'un engagement avec Israël est plus productif – position que rejette Del Naja. *« On nous a demandé de jouer en Israël et nous avons refusé. » dit-il. « La question qui nous a été posée : « Si vous n'y jouez pas, comment pouvez-vous y aller et changer les choses ? » ». J'ai répondu : « Ecoutez, je ne peux pas jouer en Israël quand les Palestiniens n'ont pas accès aux mêmes avantages que les Israéliens ». Je pense que la meilleure approche est de boycotter un gouvernement qui semble décidé pour des politiques destructrices. Et c'est triste, parce que nous avons rencontré des gens formidables en Israël, et c'est une décision difficile à prendre. »*

Au-delà du monde des arts, un nombre croissant d'organisations syndicales, de syndicats d'étudiants et d'Eglises sont en train de s'impliquer dans le mouvement pour le Boycott, les Sanctions et le Désinvestissement (BDS). Même un groupe basé en Israël, « Boycott de l'intérieur », soutient la campagne, déclarant que *« l'agenda politique du gouvernement ne changera que lorsque le prix pour le maintien du statu quo deviendra*

trop élevé... parce les niveaux actuels d'apathie dans notre société rendent cette initiative indispensable ».

« Nous n'allons pas arriver à une libération sous peu de temps, » concède Del Naja, mais pour lui, la question est de faire « pression, une pression permanente nécessaire ». Et la menace d'un isolement international d'Israël et de répercussions économiques commencent manifestement à porter leurs fruits : le parlement israélien, la Knesset , a récemment voté en première lecture, un projet de loi qui imposera de lourdes amendes à tout citoyen israélien qui lancerait ou soutiendrait un boycott contre Israël, et un autre projet, pour interdire aux étrangers – tel Del Naja – qui agissent de même, d'entrer en Israël pendant dix ans.

« Le boycott n'est pas un acte d'agression contre le peuple israélien, » dit-il. « Mais contre son gouvernement et sa politique. Il est nécessaire de le rappeler à chacune et chacun, car il est très facile de se faire accuser d'être un antisémite, alors que ce n'est pas du tout le sujet. »

*William Parry a écrit : « **Contre le Mur : l'art de la résistance en Palestine** », publié par Pluto Press (Grande-Bretagne, £14,99)*

<http://www.newstatesman.com/music/2010/09/israel-interview-boycott-naja>

traduction : JPP

SOLIDARITE PROCES BDS :
Rassemblement a Mulhouse le
13 septembre